

# LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

RÉDIGÉE PAR

L'HON. T. J. J. LORANGER.

B. A. T. DE MONTIGNY, Avocat.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE, Avocat.

CHS. C. DE LORIMIER, Avocat.

EDOUARD A. BEAUDRY, Notaire.

JOSEPH DESROSIERS, Avocat.

VOL. I.

AOUT 1879.

No. 7.

## DISCOURS PRONONCE PAR L'HONORABLE T. J. J. LORANGER

DOCTEUR EN DROIT ET PROFESSEUR DE DROIT ADMINISTRATIF,

A LA SÉANCE UNIVERSITAIRE DU 30 JUIN 1879, TENUE  
AU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL.

### SYMBOLIQUE DU DROIT.

La science du droit n'est pas ce qu'un vain peuple en pense. Pour les gens du monde, beaux esprits, on l'accorde, mais esprits préjugés ou légers, c'est une science de faux aloi, de formules ou de cautelles ; un procès est un dédale, où comme à la porte de l'enfer du Dante, le malheureux qui s'y engage, laisse l'espoir sans recouvrer son droit ; l'art de plaider est l'art de ruser et l'art de juger devient une routine.

Pour d'autres c'est pis encore.—Esprits étroits et chagrins, qui de toutes choses n'aperçoivent que les côtés sombres, qui voient tout en noir parce qu'ils ne regardent que dans la nuit, le droit n'apparaît que comme une injustice. Enfin si les hommes judicieux se résignent à le considérer comme une science utile, ils s'empressent d'ajouter que c'est une science fatalement nécessaire.